

# Bruxelles en mouvements

Bimensuel édité par  
Inter-Environnement Bruxelles  
Rue du Midi, 165, 1000 Bruxelles  
N°134 – 9 décembre 2004



C. NOËL, COMMUNE D'EVERE

PLANS DE MOBILITÉ

## Vers une nouvelle participation !

*La participation citoyenne est trop souvent assimilée à une réunion d'informations. C'est bien plus riche que cela. Il y a quantité de manières de donner la parole aux riverains. En 2004, Inter-Environnement Bruxelles et le Brusselse Raad voor het Leefmilieu ont mis sur pied un processus de participation pour les Plans Communaux de Mobilité. Détails des actions dans les communes de Jette et Evere.*

Suite en page 2 ➔

### dans ce numéro

- P.5: Molenbeek: la cellule propreté en expansion
- P.6: Les bruits qui courent
- P.8: Atmosphère, atmosphère...
- P.9: Michel-Ange/Stévin: îlot en perdition
- P.10: Livre: « Que faire pour notre planète? »
- P.11: Agenda
- P.12: Editorial: Une maison de retraite européenne: utopie ou apartheid?

@ Plus d'infos:  
[www.ieb.be](http://www.ieb.be)

# Plans de Mobilité de Jette et Evere : vers



Nos permanences à l'exposition de la Maison communale de Jette.



Consultation des plans au Marché annuel de Jette.

*Inter-Environnement Bruxelles s'est lancé depuis début 2004 dans un projet-pilote « Mobilité et Participation », visant à développer une participation active des citoyens dans l'élaboration des Plans Communaux de Mobilité (PCM). En collaboration avec le BRAL, IEB a proposé à trois communes, chacune à un stade différent de construction de leur plan, une stratégie complète de consultation/participation de la population. Suite à notre dossier consacré à Anderlecht (BEM n° 120), premier bilan à Evere et Jette...*

les différents acteurs. En parallèle, nous avons contacté la Commune et le bureau d'étude afin d'envisager, dans le cadre de notre projet-pilote, la mise sur pied d'une méthode permettant d'inclure le maximum de citoyens dans l'élaboration du plan.

Les travaux relatifs à la première phase du plan, le diagnostic, se sont terminés dans le courant de l'été. Afin de compléter celui-ci, nous avons suggéré à la Commune de soumettre les plans aux citoyens lors de plusieurs « moments » de participation : un stand au marché annuel, des permanences à l'exposition « mobilité » de la maison communale ainsi que 4 réunions en soirée dans différents quartiers. Autant d'occasions pour les citoyens d'examiner ce diagnostic, de donner leur avis et de le compléter au besoin. Une série de remarques pertinentes et suggestions ont ainsi été recueillies et transmises au bureau d'étude. La suite ? Mener la même opération pour les deuxième et troisième phases du plan.

## Plan Communal de Mobilité ?

Le Plan Communal de Mobilité (PCM) vise à créer les conditions d'une mobilité durable et efficiente sur l'ensemble du territoire communal.

Il comprend trois phases :

- 1.— État des lieux et diagnostic.
- 2.— Définition des grandes options à travers l'élaboration d'un scénario de mobilité durable.
- 3.— Plan d'actions et concrétisation des options.

Seules les première et troisième phases sont aujourd'hui soumises à une enquête publique officielle.

## Jette : un diagnostic complet

**M**arché annuel de Jette, 30 août... « Dites, la Commune a pris en compte le manque de sécurité au Carrefour des Gloires nationales ? » « Je trouve qu'il faudrait quand même faire quelque chose pour revaloriser la Gare. » Entre croustillons et manèges, les promeneurs examinent les cartes du stand mobilité et nous font part de leurs questions et remarques...

Au printemps 2004, la Commune a entamé la réalisation de son PCM. Le bureau d'étude BRAT a alors commencé à dresser un bilan de la mobilité jettoise, à inventorier les points noirs et atouts, à cartographier, à interviewer

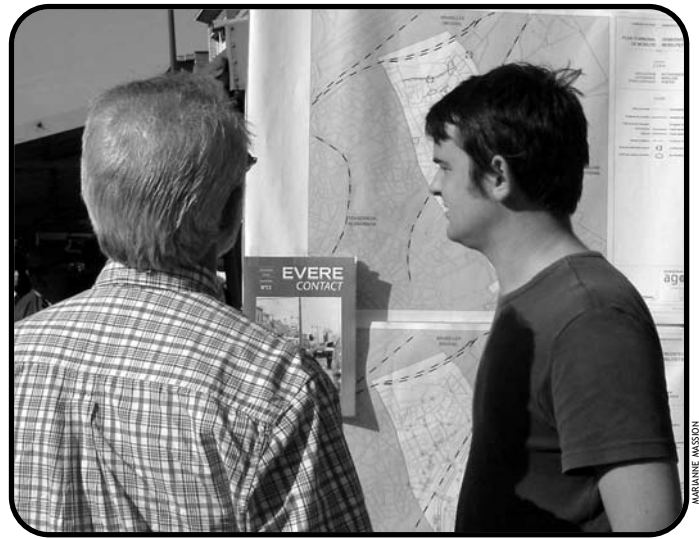
## Evere : un scénario volontariste

Lorsque nous avons commencé à travailler à Evere, le PCM était déjà plus avancé ! Le bureau d'études Agora

# une nouvelle participation !



L'échevin de la Mobilité, Christine Collin, lors d'une réunion d'information à Evere.



Un stand «PCM» au marché d'Evere.

avait commencé à analyser les différents aspects de la mobilité dans la commune en automne 2003. Il est ensuite passé à la phase de l'analyse et des grandes propositions, en élaborant deux scénarios: un scénario attentiste, avec le maintien de la situation actuelle, et un scénario volontariste, proposant un ensemble de mesures de nature à établir un équilibre entre les différents modes de déplacement. Notre travail a donc consisté à trouver un moyen de permettre aux citoyens de se prononcer en faveur de l'un ou l'autre de ces scénarios, de recueillir leur remarques

et suggestions. Comment? Via deux réunions en soirée (le « haut » Evere et le « bas » Evere), un stand au marché communal, une exposition, des permanences.

Ces moments se sont révélés riches en information! Comme nous l'a indiqué le bureau d'étude, « la plupart des réactions seront prises en compte indirectement lors de l'élaboration de la dernière phase mais certaines remarques pertinentes (kissâride aux abords des écoles, une journée sans voiture tous les dimanches dans certains quartiers, la mise en place de parkings de

dissuasion au niveau des futures gares RER) ont déjà été intégrées dans le texte définitif de la phase 2 ».

## Des réunions « pas comme les autres »

Souhaitant casser le schéma peu dynamique de la réunion publique classique, nous avons privilégié l'approche par groupes de travail. Lors de chaque réunion de quartier, la soirée se décomposait en plusieurs moments: une introduction de l'Échevin en charge de la mobilité, l'exposé du bureau d'étude, un espace

## Un « package » participatif

L'intérêt de l'approche proposée par Inter-Environnement aux différentes communes consiste dans la mise en place et le suivi de l'ensemble du processus de participation. L'idée est d'accompagner du début à la fin l'élaboration du PCM, de la définition du nombre de « moments de participation » à la proposition d'un schéma d'animation, de l'animation des réunions en elle-même à la réalisation

du PV de celles-ci, du suivi de l'information vers les citoyens à l'évaluation de la méthode...

En fonction de la situation de la commune, de la phase du PCM, différentes possibilités peuvent être envisagées: exposition avec permanences, marchés, jeux de rôle ou sketches avec des acteurs, système de « livre d'or » structuré où les personnes peuvent laisser leurs re-

marques et coordonnées... En collaboration avec la commune et le bureau d'étude, de nouvelles pistes peuvent être explorées! Récemment, la Commune d'Anderlecht a consacré une soirée de « formation » aux représentants des comités de quartier: informer ceux-ci du contenu du plan, afin qu'il puissent transmettre l'information dans les meilleures conditions aux autres habitants.

## Plans de Mobilité de Jette et Evere : vers une nouvelle participation !

pour les questions de compréhension, un travail en sous-groupes, la mise en commun du travail des groupes et enfin les conclusions.

Lors du travail en groupes, nous divisions la salle en deux ou trois parties, en fonction de l'affluence et de la provenance géographique des personnes présentes. Dans chaque groupe, un animateur d'IEB ou du BRAL et une « personne ressource » mobilité géraient la discussion. En vue de rendre le débat le plus constructif et objectif possible, chaque participant notait sur des cartons de couleurs différentes ses remarques positives ou négatives par rapport à l'exposé du bureau d'étude, ses suggestions, ses questions. Tous les cartons étaient ensuite ramassés, lus à haute voix puis collés sur les affiches correspondantes.

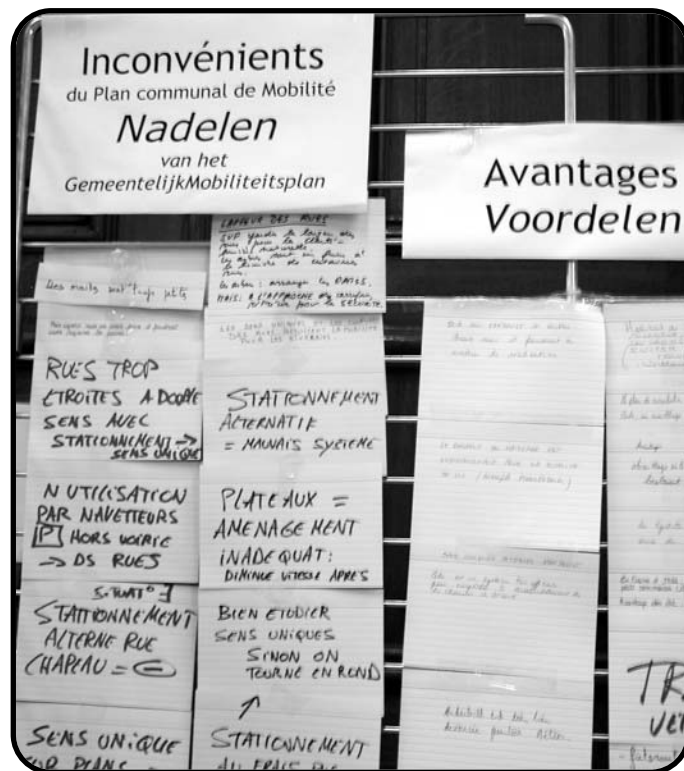
Suite à ces réunions, il était essentiel que les participants reçoivent un « retour » de la part de la Commune : compte-rendu de la réunion, réponse aux questions les plus fréquemment posées, suivi (informations concernant la phase suivante). Toutes les communes ont joué le jeu, proposant même aux citoyens un compte rendu des réunions dans le journal communal et des documents téléchargeables sur leur site Internet...

### Que tirer de ces expériences ?

Les citoyens ont pour la plupart accueilli très positivement cette démarche participative. Ils sont venus en nombre aux réunions, ont montré un souci de s'informer, de donner un



Réunion d'information à Jette : travail en groupes.



avis constructif. Bien sûr, opter pour davantage de participation revient pour les autorités communales et le bureau d'études à s'exposer parfois aux réactions « nimby »<sup>(1)</sup> et à la vindicte de certaines personnes, assistant uniquement aux réunions pour critiquer sans avancer d'alternatives. Il faut à cet égard adopter certaines « règles » de courtoisie et de temps de parole. Les autorités doivent également avoir le courage d'être

claires et précises concernant leurs options en matière de mobilité...

Cependant le jeu en vaut la chandelle : la majorité des citoyens respectent le dialogue et l'échange fut souvent très enrichissant, surtout au sein des sous-groupes, lorsque les habitants ont l'occasion de discuter entre eux des arguments pour ou contre tel ou tel scénario, tel ou tel aménagement. Ainsi, les questions, remarques et suggestions, qui sont ressortis de ces groupes se sont parfois révélés précieux et utiles pour le bureau d'études.

Précisons encore que, la « participation » s'entend ici non seulement comme l'information de la population et la récolte de réactions mais constitue aussi un processus pédagogique visant à faciliter l'acceptation par tous du PCM. Pour être soutenu par les habitants, un aménagement ou un plan doit en effet être compris, approprié et construit par et avec eux. Dans ce cadre, notre souci fut de multiplier les lieux de participation afin que tous les habitants puissent se faire entendre.

Nous espérons obtenir les moyens de poursuivre ce projet-pilote jusqu'en automne 2005, de manière à accompagner Jette, Evere et Anderlecht jusqu'à la finalisation de leur PCM.

**Camille Thiry**

(1) « Not In My Back Yard » : se dit des réactions de rejet par rapport à un plan ou un projet, sur base d'intérêts personnels.

## Molenbeek : la cellule propreté en expansion



ou de permanences organisées dans les locaux de la Cellule.

Dès lors que la prévention ne suffit pas toujours à mettre fin aux nuisances pour l'environnement, la Cellule a aussi une fonction plus répressive : les deux surveillants patrouillent quotidiennement dans le quartier en vue de découvrir les dépôts clandestins et d'identifier leurs éventuels auteurs. En cas d'identification, la Cellule adresse des avertissements, des mises en demeure ou renvoie le dossier à la police de manière qu'un procès verbal soit dressé et envoyé au parquet en vue d'éventuelles poursuites pénales. Par ailleurs, la Cellule a participé activement aux différentes opérations policières en matière de propreté.

***Multiplication des dépôts clandestins, abandon de frigos sur la voie publique, présence d'épaves de véhicules sur des terrains non clôturés... Face à ces problèmes de propreté publique, l'administration communale de Molenbeek a créé une cellule spécialisée pour améliorer la salubrité sur son territoire.***

**P**rofitant de la conclusion du Contrat d'Initiative Birmingham (2001-2003), la commune de Molenbeek-Saint-Jean a mis en place une cellule chargée de traiter dans un périmètre bien déterminé les problématiques de propreté les plus urgentes : la lutte contre les dépôts sauvages et l'application du Règlement Général de Police. Vu le succès rencontré par cette cellule, cette expérience a été renouvelée dans le Contrat de Quartier Heyvaert (2002-2006) et tend à se développer dans d'autres Contrats de Quartier molenbeekois tels que, depuis 2004, le Contrat de Quartier Maritime.

La configuration de la Cellule est la suivante : un coordinateur, un juriste et deux surveillants qui assument des missions de plusieurs ordres. La fonction essentielle de la Cellule est préventive. Il s'agit de sensibiliser les riverains à la nécessité de conserver les rues propres et pour ce faire, la Cellule les informe des heures de sorties des ordures, des endroits où déposer les poubelles ou déchets dangereux ou des sanctions qu'ils encourent en cas de constatation d'infractions. L'échange d'information est constant et se produit à l'occasion des patrouilles quotidiennes des surveillants, de réunions d'informations

Les premiers résultats obtenus sont encourageants : lors des six derniers mois, les dépôts clandestins ont diminué de 60 % et suite à l'organisation d'actions de sensibilisation spécifiques, les riverains sortent leurs poubelles aux heures de sorties et utilisent des sacs réglementaires.

Non contente de ces premiers succès, la Cellule veut s'attaquer à des problématiques plus spécifiques comme le tri sélectif, les déjections canines, à l'aide de nouvelles campagnes de sensibilisation et de la mise en place d'outils juridiques adéquats (création de nouvelles conditions d'exploitation dans les permis d'environnement,...).

**Benoît Cornelis**  
*Juriste de la Cellule Propreté  
publique et Environnement  
Contrat de Quartier Heyvaert*

## Les bruits qui courent

**IEB a organisé, le 9 novembre dernier, un conseil associatif<sup>(1)</sup> ouvert à tous pour débattre du bruit. Une occasion pour cerner les différents types de nuisances sonores qui inquiètent les habitants.**

**P**our la deuxième fois, les autorités publiques régionales vont présenter en 2005 leur plan de lutte contre le bruit. Ce plan prévoira pour cinq ans des mesures destinées à réduire les nuisances sonores. Afin de préparer les habitants à l'enquête publique qui sera organisée à propos du futur plan, IEB a invité les Bruxellois à livrer leurs réactions sur cette problématique.

D'après des enquêtes, 75% des Bruxellois classent le bruit parmi les nuisances les plus gênantes à Bruxelles. Il figure même parmi les premières causes qui poussent les habitants à quitter Bruxelles. De plus, les différentes observations indiquent que l'ambiance sonore de la ville croît chaque année d'un décibel.

### Voisinage immédiat

La densification de la ville contribue à augmenter le niveau et les occasions de bruit tant dans la sphère privée que dans l'espace public. Ainsi, à l'intérieur des immeubles, la division des anciennes maisons de maître crée des problèmes à cause d'une isolation acoustique insuffisante. Les activités bruyantes de voisins génèrent aussi des nuisances à l'occasion de fêtes et d'animations extraordinaires. L'isolation acoustique n'est pas la seule solution. La plupart de ces problèmes s'arrangent à l'amiable ou avec le recours à la police pour les tapages nocturnes. Mais des initiatives préventives adaptées aux lieux animés par nature existent aussi. Par exemple le contrat moral que des établissements Horeca s'engagent à respecter avec leurs utilisateurs dans le quartier Saint-Jacques.



Le 9 novembre dernier, Inter-Environnement Bruxelles consacrait son conseil associatif au thème du bruit en ville.

### Les bruits en cœur d'îlot

Les habitants se trouvent aussi aux premières loges face à des nuisances sonores dans les intérieurs d'îlots mixtes. On constate que ce n'est pas tellement la nature des activités qui fait problème mais bien certains dérapages par rapport aux normes prévues (volume, horaire) et l'absence d'autorisation (développement des entreprises ou transformation des équipements sans permis). Les problèmes proviennent d'appareils industriels, de bureaux (conditionnement d'air) et même de sites tels que des pépinières qui élaguent au mauvais moment...

Face à ces situations, les habitants n'ont d'autres recours que l'inspection de l'IBGE. L'aboutissement du processus est parfois long car l'IBGE n'est pas toujours à même de se déplacer au moment des faits. Et son équipement est assez réduit : huit sonomètres pour contrôler toute la région !

Les habitants par exemple dans le quartier Marie-Christine à Laeken ont tous les problèmes du monde pour que l'aspect « nuisances sonores » soit

traité préventivement par la Ville de Bruxelles lors de la délivrance des permis d'environnement par exemple pour l'installation de salles de fêtes dans des anciens locaux industriels.

### Les chantiers

Nuisance conjoncturelle inhérente au développement de la ville : les chantiers. Les règlements existent et les conditions figurent dans les permis délivrés. Mais les habitants doivent souvent batailler pour le respect des horaires, les vibrations, les engins utilisés et pour une bonne gestion de la mobilité. Le cas du Comité Brasserie montre toute l'énergie que les habitants doivent déployer pour obtenir des itinéraires plus satisfaisants pour supporter le

charroi de camions, qui pendant des années, écrase un quartier comme Flagey.

### Un habitant sur quatre souffre du bruit routier

Mais la palme des nuisances sonores revient aux bruits routiers.

Certains modes de transports créent des bruits liés aux infrastructures. Ainsi, le rail génère un inconfort que les sociétés de transport essaient de réduire à l'aide de techniques plus performantes pour isoler les rails de trains ou de tram. Dans ce secteur, c'est surtout l'état des véhicules qui pose problème : les freins et les suspensions bruyants des autobus, le poids des véhicules qui fait vibrer les maisons. Un pas en avant depuis ce 19 novembre : la STIB vient de signer un accord de coopération avec l'IBGE par lequel elle s'engage à respecter les normes en matière de puissance des moteurs, de contrôle des vibrations, de réglage de freins bruyants.

Les plus importantes sources de bruit sont les grands axes routiers. Lors de l'élaboration du Plan Bruit 1999-2004,

il est apparu qu'un bâtiment de logement sur quatre est exposé à un niveau de gêne pénible (supérieur à 70 dB). La Région a retenu 15 points noirs sur les voiries à réhabiliter acoustiquement. Certains de ces axes sont en cours de réfection comme par exemple la chaussée de Haecht. Restent au menu les boulevards Lambermont, Général Jacques, Charles Quint...

Les habitants demandent comme solutions: la diminution et le respect de la vitesse, l'amélioration du revêtement des chaussées, notamment en veillant à la qualité des pavés. Autre mesure peu coûteuse: anticiper sur les problèmes en faisant plus attention à l'impact du bruit dans les études d'incidences.

Les habitants demandent aussi que les pouvoirs publics fassent preuve de créativité en retravaillant le profil des grands boulevards par la suppression de bandes de circulation automobile et la création de contre-allées à vitesse réduite.

En plus du cadastre du bruit routier créé par l'IBGE, IEB propose la mise en place d'un registre des plaintes sur Internet pour donner plus de transparence à la gestion du phénomène.

### Les comportements

Les habitants pointent aussi des bruits provenant de véhicules utilitaires: sirènes, hélicoptères. Les problèmes varient avec le type de matériel et la manière dont les différents corps les utilisent: ambulanciers, police, armée. Des consignes plus strictes devraient les inciter à user modérément de leurs appareils. Par exemple, les abus de sirènes aux abords des commissariats.

Sensation auditive	dB	Ambiances sonores
Seuil de douleur	140	Décollage d'un avion à réaction ... à 50 mètres
	130	
	120	... à 300 mètres
	110	Concert musique amplifiée
Obligation de crier pour se faire entendre	100	Marteau piqueur/ walk-man (balladeur)
	90	Avenue à grand trafic
Conversation difficile	80	Radio puissante
	70	Rue animée
Conversation à voix assez forte	60	Musique de chambre
	50	Grands magasins/voiture silencieuse
Conversation à voix normale	40	Bibliothèque/salle de séjour
Début interférence sommeil	30	Forêt/ Chambre à coucher silencieuse
	20	Studio de radio
Calme	10	Studio d'enregistrement
Très calme	0	
Seuil d'audibilité	0	



Parmi les points noirs du cadastre des bruits routiers: le boulevard Lambermont

### Comment se plaindre

Dans la plupart des cas, les habitants constatent que des améliorations sont nécessaires pour faciliter le dépôt des plaintes. Ils constatent souvent que les réactions sont lentes. Sans entrer dans le débat des nuisances d'avions, il faut souligner la simplicité qui caractérise l'enregistrement des plaintes adressées au médiateur de l'aéroport de Zaventem. Le public peut réagir par courrier électronique et il existe un site Internet qui dispense des informations. En 2003, cette procédure a permis à 30 000 personnes de transmettre leurs plaintes.

Cet exemple devrait encourager la simplification des rapports entre le public et l'IBGE dans les domaines des

bruits routiers, des installations (établissement, équipements) et de chantiers.

### Des solutions bonnes à entendre

La ville possède de nombreuses facettes dont certaines sont plus exposées aux bruits que d'autres. Sans vouloir tout interdire, les habitants estiment qu'il est nécessaire de contenir la croissance des nuisances en ville. Les approches préventives et durables sont à privilégier en agissant sur les sources et la qualité des matériaux, (revêtement de route) ou des appareils. Des efforts en termes de comportements urbains sont également indispensables. Pour corriger des situations qui rendent la ville inhabitable, des instruments de contrôle doivent être employés, des moyens de médiation doivent être accessibles aux habitants. Enfin, les mesures doivent être prises rapidement pour mettre fin aux nuisances.

La mise à l'enquête publique du prochain plan de lutte contre le bruit permettra aux habitants de faire entendre leur voix.

**Almos Mihaly**

### Informations

L'IBGE a publié « *Le bruit vous dérange? Vos droits et devoirs* ». Brochure présentant des constats et des conseils. Pour des renseignements détaillés sur le plan bruit, voir le site de l'IBGE: [www.ibgebim.be](http://www.ibgebim.be)

(1) IEB a mis sur pied une nouvelle formule de rencontres entre citoyens: le conseil associatif. Celui-ci a pour but de débattre d'un thème lié à l'environnement urbain avec tous les Bruxellois intéressés, qu'ils soient ou non membres d'un comité d'habitants. Le prochain conseil associatif sera consacré à la mobilité (voir détails en page 11).

## Atmosphère, atmosphère...



L'Atelier en action: le concert «Brassens» du 10 octobre 2004.

**Les instances publiques ont décidé de protéger l'immeuble sis au 51, rue du Commerce, dont l'histoire fabuleuse est liée aux fonctions qu'il abrite. L'enjeu est le classement de ce lieu pour la mémoire qu'il représente.**

**L**a société théosophique, propriétaire depuis 1927, a décidé de vendre son immeuble, aujourd'hui fortement dégradé.

Il s'agit de protéger rapidement la mémoire du bâtiment, dont l'intérêt particulier réside dans la synergie des aspects historique, culturel, et artistique. Les activités culturelles et artistiques qu'il abrite encore aujourd'hui en portent témoignage.

Pour rappel<sup>(1)</sup>, le peintre Marcel Hastir et la société théosophique partagent la maison depuis 1937. Durant la dernière guerre, l'artiste a couvert les membres sociétaires, en accueillant leurs activités, interdites par les nazis, dans son atelier du deuxième étage.

Aujourd'hui, l'artiste, qui a cessé ses activités, habite toujours le rez-de-chaussée de l'immeuble. L'asbl «L'Atelier», locataire de l'ancien atelier du peintre, y organise régulièrement des concerts, spectacles et conférences sur les droits de l'homme. «Rien du décor de l'atelier n'a changé, le charme des ans est resté imprégné dans ces murs où s'amoncellent les tableaux, à côté des fauteuils usés du grand atelier reconverti en salle de concert.»

Les habitués désirent entretenir la mémoire de ce lieu symbolique, où art et résistance sont intimement liés.

### Des locataires vigilants

Afin de pouvoir continuer à occuper les lieux une fois la maison vendue, les locataires ont fait appel aux autorités publiques. En plus du classement de l'immeuble demandé à la Région, ils sollicitent de la ministre de la culture des mesures supplémentaires pour assurer le maintien de cette atmosphère particulière.

Les responsables de l'asbl évoquent également de l'acquisition publique du bâtiment, en leur garantissant le maintien des activités.

Les autorités publiques ont entamé la procédure de classement le 1<sup>er</sup> avril 2004, au lendemain de la réunion de la Commission de concertation, qui a suspendu son avis pour le troisième projet de transformation introduit par la Société Théosophique. Cette rénovation ne permettait pas le maintien des fonctions actuelles. La Commission Royale des Monuments et des Sites a rendu, ce 3 novembre, un avis favorable pour le classement de la totalité de l'immeuble comme monument, pour son intérêt historique.

Au-delà de la valeur architecturale qu'il représente, l'histoire de cet immeuble voué à la démolition voici deux ans, contribuera peut-être à maintenir ce qui reste de vie dans le quartier Léopold après 17h. Mais il y a urgence!

**Sarah Duray**

(1) Voir BeM n° 79 et 80.

### Abonnez-vous gratuitement à l'« Inventaire des enquêtes publiques »

**R**ecevez chaque semaine par courrier électronique la totalité ou une sélection des avis d'enquêtes publiques sur les projets bruxellois en urbanisme et en environnement.

Pour s'abonner à l'« Inventaire des enquêtes publiques en Région bruxelloise », il vous suffit de télécharger la fiche d'inscription, (disponible sur notre site : [www.ieb.be](http://www.ieb.be)), la compléter et la renvoyer à Inter-Environnement Bruxelles, rue du Midi, 165, 1000 Bruxelles.



# Michel-Ange/Stévin : îlot en perdition

*Un projet hôtelier, camouflé en logement, menace onze maisons bruxelloises dans le quartier européen.*

La société Cortange, liée à la Bank of Austria, a acheté une à une des maisons de l'avenue Michel-Ange et de la rue Stévin. Quelques propriétaires ont résisté à la pression et se retrouvent aujourd'hui au centre d'un vaste projet de démolition-reconstruction de type hôtelier. Les riverains de ces deux artères et le comité du quartier européen GAQ se mobilisent contre ce projet qui bat les records en termes de dérogations demandées.

Les habitants ont relevé les anomalies suivantes :

- **Destruction du patrimoine**

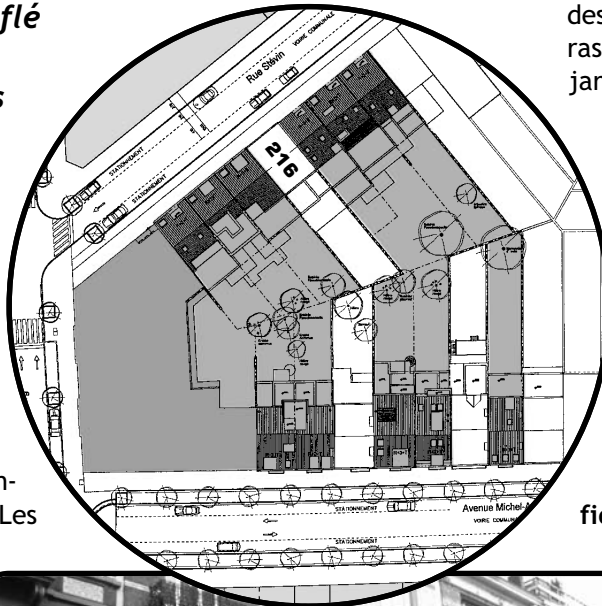
Le PRAS qualifie le quartier de zone d'habitation à caractère résidentiel et de zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement. Or, la reconstruction profonde des maisons et la densité de l'habitat projetées (297 logements par hectare avec 34 m<sup>2</sup>/logement) aboutit à la destruction complète des intérieurs qui constituent un patrimoine architectural remarquable et de plus en plus recherché.

La démolition des murs mitoyens entre jardins va à l'encontre de la spécificité parcellaire des îlots bruxellois.

- **Non-respect des prescriptions et dispositions réglementaires**

Les surfaces des séjours et des chambres ne correspondent pas au Règlement Régional d'Urbanisme.

La profondeur des nouvelles constructions ne respecte pas les 15 mètres prescrits dans le Règlement Général de la Bâtisse du Quartier des Squares.



*Un projet tentaculaire qui prend des maisons individuelles en sandwich, comme le 216 de la rue Stévin.*

L'espace pour le rangement de vélos ou de poussettes n'est pas prévu.

- **Atteinte à la qualité de la vie et à l'environnement**

L'augmentation de la densité d'habitants engendrera inévitablement une pression accrue sur la mobilité dans le quartier.

La démolition des murs entre jardins, en particulier ceux mitoyens aux immeubles de bureaux et aux restaurants vont engendrer une fréquentation de l'intérieur de l'îlot par de nombreux non-résidents augmentant les nuisances et l'insécurité.

Le projet envisage la suppression d'une partie des arbres existants.

Par l'augmentation de la profondeur

des constructions, de nombreuses terrasses sont ajoutées avec vue sur les jardins des riverains.

Aucune considération environnementale n'est faite en termes de réduction des déchets (provoqué par l'ampleur des travaux notamment), d'utilisation de l'eau de pluie, de réduction de consommation d'énergie et des nuisances sonores (installation d'unités de refroidissement (4x70 kW) et d'ascenseurs).

- **Atteinte à la typologie spécifique du quartier**

Il est primordial de maintenir les logements à vocation résidentielle familiale. Or, le projet vise une clientèle de passage déjà abondante. La multiplication de ce type de logement contribue à déstructurer et dénaturer le quartier et n'est généralement pas bénéfique à la Ville sur le plan des revenus fiscaux.

La construction de cages d'escalier extérieures dans des structures cylindriques visibles ne correspond pas à la typologie des constructions avoisinantes.

- **Risque sur les constructions adjacentes et les riverains**

Le projet ne précise pas les mesures prises pour préserver l'intégrité structurelle des immeubles adjacents contre les effets de tassements.

Il manque également des mesures pour assurer la sécurité des riverains pendant les travaux, notamment lors de la manipulation de charge par des moyens de levage.

Les habitants tiennent à s'opposer à ce projet et à tout autre projet de ce type.

**Marcello Solazzi  
et Jean-Louis Govaerts**  
*Pour les habitants de l'îlot  
Michel-Ange/Stévin/Franklin*

## Que faire pour notre planète ?



*Idéal comme livre de chevet, « Planète attitude » propose un catalogue de gestes et de pratiques pour sauver la planète. WWF France a réalisé cet ouvrage avec la collaboration de deux scientifiques pour nous aider à alléger notre empreinte écologique sur la planète.*

Les deux chercheurs sont partis d'indicateurs écologiques tels que les réserves d'énergie, le taux de consommation des ressources, le coût des services, l'évolution des espaces agricoles, ... Ils ont évalué les surfaces biologiquement productives qui sont nécessaires par habitant pour subvenir à ses besoins. Tout cela en fonction du niveau de vie que chacun peut se permettre. Il en ressort que l'empreinte écologique<sup>(1)</sup> moyenne d'un habitant des États-Unis est de 10 hectares, celle d'un Français de 5,9 hectares et d'un Belge de 4,9 hectares. La moyenne disponible par habitant de la planète est de 1,9 hectares. Il est aisé de constater que les pays les plus industrialisés se trouvent en sursurplus par rapport aux ressources de la planète. « Si tous les habitants de la Terre vivaient comme un Français, il faudrait deux planètes

supplémentaires pour pouvoir vivre ensemble! »

Réduire notre empreinte écologique, c'est se mettre au régime. Les deux auteurs ont examiné tous les aspects de la vie courante où des améliorations peuvent être introduites. Les gestes écologiques, qui sont présentés de façon accessible et ludique, sont des gestes de bon sens, bénéfiques pour la santé... et le porte-monnaie. Le livre propose des conseils techniques, des explications sur l'utilisation rationnelle de l'énergie, des conseils et des astuces pour vivre mieux.

De votre garde-robe à votre jardin, de l'école jusqu'aux vacances, ce guide vous ouvre des pistes vers des comportements responsables. A la suite de ce livre, le WWF a lancé une campagne de sensibilisation sur son site Internet ([www.wwf.be](http://www.wwf.be)) qui approfondit chaque semaine un thème. Vous y trouverez un guide pratique (ainsi qu'un journal) pour vous aider à diminuer votre empreinte écologique dans les domaines de l'énergie, la maison, l'alimentation le transport et le jardin. Vous trouverez aussi sur le site Internet une évaluation de l'empreinte écologique de la Belgique et de Bruxelles.

« Par les seuls gestes écologiques individuels décrits dans ce guide, nous pouvons arriver à réduire notre empreinte écologique de près d'un tiers. » Une série de gestes indispensables pour préserver notre environnement et vivre dans les limites des capacités de la planète.

**A. M.**

« Planète attitude, Les gestes écologiques au quotidien », par Gaëlle Bouttier-Guérive et Thierry Thouvenot, Ed. WWF-Seuil pratique, 2004, 144 pages.

(1) L'empreinte écologique évalue la surface totale requise pour produire les ressources que nous utilisons (nourriture, vêtements, biens et services, ...) pour répondre à notre consommation d'énergie et pour fournir l'espace nécessaire à nos infrastructures (logement, routes, ...).

visites guidées

**Fondation Albert Marinus**

Quand les estaminets racontent Bruxelles. Les 15 et 19 décembre à 14h30. Infos: 02/762 62 14.

**Le Bus bavard**

Marolles, de briques et de broli... Le 12 décembre à 10h30. Infos: 02/673 18 35.

**Pro Velo**

Illuminations de Noël. Le 18 décembre à 19h. Infos: 02/502 73 55 ou www.provelo.org

**Kerguelen, Crozer, Falkslands: un autre Antarctique sans glace!**

Montage dias en fondu enchaîné, par D. Vangeluwe (IRSNB). Le 14 décembre à 20h, à l'hôtel communal de Woluwe-Saint-Lambert, avenue Hymans, 2. Infos: Aves, 0475/78 38 25.



Devant la Maison du Peuple durant la grève de 1913. Collection de l'Institut Émile Vandervelde.

expo

**Le droit de vote en Belgique**

En avant pour le Suffrage Universel. Le droit de vote en Belgique: une histoire inachevée. Elaborée sur base de nombreux documents originaux (affiches, tracts, photos, discours,... provenant des quatre coins du pays) cette exposition se veut didactique et s'accompagne

promenades guidées

**Le Moeraske**

Comment plantes et animaux résistent-ils à l'hiver? Le 12 décembre à 10h. Infos: Cebe, 02/242 50 43.

jours de gestion

**Le Moeraske**

Le 11 décembre à 9h30. Infos: Cebe, 02/242 50 43.

**Le Vogelzang**

Les 11 et 15 décembre à partir de 13h30. Infos: CCN Vogelzang, 02/640 19 24.

nature

**Recensement du grand cormoran**

Observations le 18 décembre à partir de 14h40 (2h avant le coucher du soleil), partout à Bruxelles et en Wallonie. Infos: Aves, 02/374 26 41.

**Recensement hivernal des oiseaux d'eau**

Les 18 et 19 décembre (surtout le dimanche matin), partout à Bruxelles et en Wallonie. Infos: Aves, 02/374 26 41.

conférences-débats

**Quelle politique pour les vallées bruxelloises ?**

La Coordination Senne propose le 9 décembre 2004 à 20h un débat convivial, ouvert et citoyen entre gestionnaires, autorités et le public sur les politiques bruxelloises menées depuis 10 ans pour la conservation des vallées bruxelloises. Au Kaaitheater, square Saintelette, quai des Péniches B, 1000 Bruxelles. Organisation: Rés'Eau, une collaboration de (e.a.) la Coordination Senne, Bruxelles-Nature et Inter-Environnement Bruxelles. Infos: Coordination Senne, 02/206 12 03.

**Ces maladies créées par l'homme: cancers et environnement**

Par le Professeur D. Belpomme, fondateur de l'association pour la Recherche Thérapeutique Anti-Cancer ARTAC, initiateur de l'Appel de Paris. Le 10 décembre à 20h à l'ULB, Campus Solbosch, Auditorium H1309, avenue Roosevelt à 1050 Bruxelles. Infos: Nature & Progrès, 081/32 30 54.

**Les Midis de l'Urbanisme de l'Arau**

« Une politique économique en Région bruxelloise est-elle encore possible à l'heure de la mondialisation? » La ville peut-elle être la source de nouveaux métiers? par B. Francq, Professeur de sociologie urbaine et rurale. Conclusion des Midis par Benoît Cerexhe, Ministre de l'Économie et de l'Emploi. Le 16 décembre, de 12 à 14h, au CIVA, rue de l'Ermitage, 55 à 1050 Bruxelles. Infos: 02/219 33 45 ou www.arau.org

offre d'emploi

**Le GRACQ engage un(e) animateur(trice)**

Le GRACQ engage un(e) animateur(trice) temps plein pour renforcer son équipe à Namur. CDD 1 an. Condition Rosetta. Infos: Isabelle Bastogne, coordinatrice Maison des Cyclistes de Namur, place de la Station, 2 à 5000 Namur, 081/81 38 43 ou mdc.namur@gracq.org

d'un programme pédagogique: visites guidées pour les écoles et les associations, concours de projets pour les écoles, parcours urbains sur les thèmes de la démocratie et de la citoyenneté... Jusqu'au 31 août 2005, au Musée bruxellois de l'industrie et du travail, rue Ransfort, 27 à 1080 Bruxelles. Infos: La Fonderie, 02/410 99 50.

animations

**Fête annuelle du livre**

Vente de livres à prix réduits, remise de 50 % et plus sur les éditions anciennes des AAM (architecture, histoire, photographie, Art Déco, Art Nouveau et jeunesse). Du 10 au 23 décembre (de 12 à 18h, sauf lundi. Mercredi jusque 21h), au Musée d'architecture - La Loge, rue de l'Ermitage, 86, 1050 Bruxelles. Infos: 02/649 86 65 ou www.aam.be

**La Ferme Nos Pilifs**

- Grand choix de sapins de Noël, à partir du 1<sup>er</sup> décembre.
- Marché de Noël, les 11-12 et 18-19 décembre, de 10 à 18h, à la Ferme Nos Pilifs, Trassersweg, 347, 1120 Bruxelles. Infos: 02/262 11 06 ou www.fermenospilifs.be

habitants en action

**Conseil associatif "mobilité" d'Inter-Environnement Bruxelles**

Inter-Environnement Bruxelles vous invite à son conseil associatif « *spécial mobilité* ». Celui-ci se déroulera le 14 décembre à 20h à l'Association 29 (29, rue Blanche). Le Ministre Bruxellois

de la Mobilité et des Travaux publics, Pascal Smet, répondra aux questions préparées par les associations sur divers sujets d'actualité (STIB à l'horizon 2020, Plan Iris, Plan Vélo, stationnement,...).

**Appel aux associations membres**

Vous organisez des visites guidées, conférences, cours, rencontres, ateliers ou activités pratiques? Communiquez-nous les informations utiles suffisamment à l'avance pour en publier l'annonce.

BELGIQUE - BELGIË
PP
1000 BRUXELLES
1/148
BUREAU DE DÉPÔT BRUXELLES X P 302402

# Bruxelles en mouvements

Bruxelles en mouvements est édité par Inter-Environnement Bruxelles, asbl. Association indépendante. Fédération des comités d'habitants de Bruxelles. Organisme d'Éducation Permanente reconnu par le Ministère de la Communauté française. Membre de l'ARSC. Rue du Midi, 165, 1000 Bruxelles. Tél : 02/223 01 01. Fax : 02/223 12 96. E-mail : info@eb.be



Rédacteur en chef : Alimos Mihaly, avec la collaboration de Raymond Boudru, Anne Delfairière, Gauthier Delpy, Sarah Duray, Isabelle Hochart, Philippe Meersseman, Philippe Mertens, Marianne Massion, Catherine Marechal, Dalia Riffi, Anne-France Rihoux, Camille Thiry et Roland Vande Poel. Imprimerie : Auspert & Cie sprl.

**En vous abonnant à Bruxelles en mouvements, vous contribuez à soutenir l'action d'Inter-Environnement Bruxelles en faveur de la qualité de la vie en ville.**

Coût de l'abonnement annuel au bimensuel Bruxelles en mouvements (23 numéros) : 22 €. 34 € avec facture. Etranger : 32 €. Abonnement de soutien : 52 €. Mensuellement par domiciliation : 1,75 €. Prix au numéro : 1,25 € (inclut les frais de port). Versements au compte 210-0090204-46 d'Inter-Environnement Bruxelles, rue du Midi, 165, 1000 Bruxelles.

## éditorial

12

### Une maison de retraite européenne : utopie ou apartheid ?

L'association internationale des Anciens des Communautés européennes annonce dans son numéro d'octobre-décembre 2004 l'édification d'une maison de retraite européenne. Celle-ci pourrait se situer près de la VUB à Auderghem à l'emplacement de l'ex-future crèche européenne. L'article promet 13000 m<sup>2</sup> dont quelque 100 appartements et autant de parkings et 60 chambres MRS (maison de retraite et de soins). Le complexe offrirait tout le confort (entendez : dévouement et gentillesse du personnel, qualité de la nourriture) et toutes les facilités (restaurant, piscine,...). Tout ça à un prix « pas plus cher que d'autres projets de logements à appartements à Bruxelles ». Manger. Nager. Le bonheur quand je veux comme disait la publicité. Et, c'est

bien connu, on n'est jamais plus heureux qu'entre gens de bonne compagnie.

De la crèche à la maison de retraite, les institutions européennes et ses membres veulent instaurer un développement séparé par la création d'équipements sociaux spécifiques.

Le journal présente cette option comme une utopie<sup>(1)</sup>. Inter-Environnement Bruxelles considère par contre qu'il s'agit d'une volonté de développement séparé ou apartheid. L'association et les comités locaux refusent ce projet et mobiliseront pour un développement de la ville qui intègre tous ses habitants.

**Anne-France Rihoux**

(1) « Pays imaginaire où un gouvernement règne sur un peuple heureux », Petit Robert.

## agenda



Victor Bourgeois. La Cité Moderne à Berchem-Sainte-Agathe. 1922-25.

### expos

**Les frères Bourgeois. Architecture et plastique pure**  
Jusqu'au 27 mars 2005, à la Fondation pour

l'Architecture, rue de l'Ermitage, 55 à 1050 Bruxelles.  
Infos : 02/642 2480.

**L'imaginaire émergent**  
Jusqu'au 27 mars 2005, à la Fondation pour l'Architecture, rue de l'Ermitage, 55 à 1050 Bruxelles. Infos : 02/642 2480.